

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 août 2020

Date de convocation : 14/08/2020

Nombre de conseillers en exercice :11

Présents :11

Quorum :06

L'an deux mille VINGT, le vingt-six août à 20 heures 00, le Conseil Municipal de Trémons, convoqué le 19/06/2020 conformément à l'article L.2121.10 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la salle des fêtes de Trémons en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame POUCHOU Marie-Thérèse, Maire.

PRESENTS : Marie-Thérèse Pouchou, Anna-Maria Quintard, Gérard Deville, Jacques Buchoul, Jean-Marc Baldet , Vanessa Regourd, Vanni Calligaro, Thierry Fontaine, Christine Maxant, Philippe Graglia.

ABSENT : Anne-Sophie DUFOUR

EXCUSEE : Anne-Sophie DUFOUR

POUVOIR : Anne-Sophie DUFOUR a donné un pouvoir à Thierry FONTAINE

A été élue secrétaire de séance : Christine MAXANT

Affiché le : 02/09/2020

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

ORDRE DU JOUR :

- N°017/2020 : PRESENTATION DE DEVIS – CHOIX PRESTATAIRE POUR REMPLACEMENT DES VOLETS DE LA MAIRIE
- N° 018/2020 : PRESENTATION DE DEVIS – CHOIX PRESTATAIRE NETTOYAGE TOITURE SALLE DES FETES
- N° 019/2020 : PRESENTATION DE DEVIS PANNEAUX ADRESSAGE ET POSE
- N° 020/2020 : EAU47 – APPROBATION EXTENSION DU PERIMETRE, ACTUALISATION COMPETENCES TRANSFEREES ET MODIFICATION STATUTAIRE - N° 021/2020 : REFLEXION SUR ATTRIBUTION PRIME COVID-19 AUX AGENTS
- AVANCEE DES ATELIERS NUMERIQUES ET AMBROISIE
- POINT SUR LES INTERVENTIONS DES ELUS DEPUIS LA SEANCE DU 24 JUIN 2020 Y COMPRIS L'INSTALLATION DES DIFFERENTS SYNDICATS ET REUNIONS COMMUNAUTAIRES.
- RETOUR ANALYSE FINANCIERE DES SERVICES FISCAUX SUR LES TROIS DERNIERES ANNEES.
- QUESTIONS DIVERSES

Délibération CM n° 017/2020 : PRESENTATION DE DEVIS – CHOIX PRESTATAIRE POUR REMPLACEMENT DES VOLETS DE LA MAIRIE

Vu la délibération du conseil municipal N°033/2019 décidant d'entreprendre des travaux aux bâtiments communaux,

Vu le vote du budget primitif 2020 le 24 juin 2019, prévoyant des crédits nécessaires en investissement à l'opération 36,

Considérant les différents devis reçus et propositions faites présentés par Mme le Maire pour le remplacement des volets de la mairie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 8 voix POUR, 3 voix CONTRE et 0 Abstention, DECIDE :

- **De retenir** l'entreprise GABARRE Jean-Marc de Fumel dont le devis proposé s'élève à 10 914 € HT soit 13 096.80 € T.T.C.,
- **De lancer** cette opération d'investissement en autorisant Madame le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires en vue de l'application de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Délibération CM n° 018/2020 : PRESENTATION DE DEVIS – CHOIX PRESTATAIRE NETTOYAGE TOITURE SALLE DES FETES

Madame le Maire présente à l'assemblée les différents devis reçus pour le nettoyage de la toiture de la salle des fêtes et le remplacement de tuiles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 11 voix POUR (dont 1 pouvoir), 0 voix CONTRE et 0 Abstention, DECIDE :

- **De retenir** l'entreprise DAVID Benoît de Trémons dont le devis proposé s'élève à 1 950.00 € HT,
- **De lancer** cette opération en autorisant Madame le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires en vue de l'application de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Délibération CM n° 019/01/2020 : PRESENTATION DE DEVIS POUR LA FOURNITURE DE PANNEAUX D’AFFICHAGE

Vu la délibération du conseil municipal N°027/2018 décidant de réaliser l'adressage normalisé sur la commune de Trémons ;

Vu la délibération du conseil municipal N°020/2019 validant les dénominations des voies pour la mise en place de l'adressage de la commune de Trémons ;

Vu la délibération du conseil municipal N°030/2019 approuvant l'adhésion de la commune de Trémons au groupement de commandes concernant la fourniture et la pose de plaques et de panneaux de rue, de leurs supports et de numéros d'immeuble ;

Vu le vote du budget primitif 2020 le 24 juin 2019, prévoyant des crédits nécessaires en investissement à l'opération 30,

Considérant le devis reçu présenté par Mme le Maire conformément au cahier des charges définissant le nombre de panneaux, supports, plaques, établi en réunion de travail par des membres du conseil municipal :

- **pour la fourniture nécessaire à l'adressage** (fournisseur retenu par le groupement de commande de la CCFVL) SIGNAUX GIROD : 5 117.21 € HT soit 6 140.65 € TTC
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTÉ** le devis ci-dessus présenté par 11 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 Abstention

Le Conseil Municipal poursuit ensuite sa délibération, et DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- **De lancer** cette opération d'investissement en autorisant Madame le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires en vue de l'application de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

| |
|--|
| Délibération CM n° 019/02/2020 : PRESENTATION DE DEVIS POUR LA POSE DE PANNEAUX D’AFFICHAGE |
|--|

Vu la délibération du conseil municipal N°027/2018 décidant de réaliser l'adressage normalisé sur la commune de Trémons ;

Vu la délibération du conseil municipal N°020/2019 validant les dénominations des voies pour la mise en place de l'adressage de la commune de Trémons ;

Vu la délibération du conseil municipal N°030/2019 approuvant l'adhésion de la commune de Trémons au groupement de commandes concernant la fourniture et la pose de plaques et de panneaux de rue, de leurs supports et de numéros d'immeuble ;

Vu le vote du budget primitif 2020 le 24 juin 2019, prévoyant des crédits nécessaires en investissement à l'opération 30,

Considérant les différents devis reçus et propositions faites présentés par Mme le Maire conformément au cahier des charges définissant le nombre de panneaux, supports, plaques, établi en réunion de travail par des membres du conseil municipal :

- **pour la pose des panneaux sur poteaux et sur façade**, deux devis ont été reçus. Conformément à la réglementation et à l'article 4, conflits d'intérêt de la charte éthique communale, il est demandé à M. BUCHOUL Jacques concerné par ce dossier « fratrie » de quitter la salle au moment du vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE par 9 voix POUR, 1 voix CONTRE et 0 Abstention :

- **D'accepter** le devis de M. BUCHOUL Sylvain pour un montant de 1 600.00 € HT
- **De lancer** cette opération d'investissement en autorisant Madame le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires en vue de l'application de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Délibération CM n° 020/2020 : APPROBATION DE L'EXTENSION DU PERIMETRE ET DE L'ACTUALISATION DES COMPETENCES TRANSFEREES AU SYNDICAT EAU47 A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2021 ET DE LA MODIFICATION STATUTAIRE DU SYNDICAT EAU47.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.5211-18 et L.5211-20 concernant les modifications relatives au périmètre et à l'organisation des EPCI, rendus applicables aux syndicats mixtes fermés par renvoi opéré de l'article L.5711-1 du même code ;

VU l'Arrêté inter-préfectoral n° 47-2019-12-27-009 et n°82-2019-12-31-003 en date du 31 décembre 2019 portant **actualisation des compétences** transférées au Syndicat Eau47 au 1^{er} janvier 2020 et de ses statuts ;

VU la délibération sollicitant le transfert à Eau47 des compétences à compter du 1^{er} Janvier 2021 prises par la **collectivité** :

- Syndicat Intercommunal des Eaux et Assainissement du Nord de la Séoune : le 2 mars 2020.

VU les délibération et décision du Syndicat EAU47 :

- n°20_042_C du 9 mars 2020 approuvant l'évolution du périmètre et l'actualisation des compétences transférées à compter du 1^{er} janvier 2021
- n°20_081_D du 3 juillet 2020 relative à la mise à jour des Statuts d'Eau47 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser le périmètre du Syndicat Eau47, et ses Statuts,

CONSIDÉRANT que le Syndicat Eau47 a consulté l'ensemble de ses membres par courrier du 27 juillet 2020,

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer.

Sur proposition du Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 11 voix POUR (dont 1 pouvoir), 0 voix CONTRE et 0 Abstention :

DONNE son accord pour **l'élargissement du territoire syndical** d'Eau47 dans le cadre de l'article 2.2. de ses statuts, à compter du 1^{er} janvier 2021 aux communes de ROQUECOR, SAINT AMANS DU PECH et SAINT BEAUZEIL ;

DONNE son accord pour le **transfert** au Syndicat Eau47 des compétences « eau potable » et « assainissement collectif **par le Syndicat Intercommunal des Eaux et Assainissement du Nord de la Séoune**, dans le cadre de l'article 2.2. de ses statuts :

| Commune/Syndicat | Compétences transférées | | |
|---------------------|-------------------------|----|-----|
| | AEP | AC | ANC |
| Roquecor | X | X | |
| Saint Amans du Pech | X | X | |
| Saint Beauzeil | X | X | |
| Vailleille | Déjà à Eau47 | X | |

VALIDE les modifications des statuts du Syndicat Eau47 à effet du 1^{er} Janvier 2021 ainsi que son annexe actualisée relative à la liste des membres et compétences transférées ;

DONNE pouvoir à Madame, Monsieur le Maire/Madame, Monsieur le Président, pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce s'y rattachant ;

MANDATE Madame, Monsieur le Maire/Madame, Monsieur le Président pour informer le Syndicat Eau47 de cette décision.

- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

1 - REFLEXION SUR ATTRIBUTION PRIME COVID-19 AUX AGENTS

Madame le Maire, expose au conseil les prérogatives prises par le conseil communautaire de Fumel Vallée du Lot pour l'attribution d'une prime de 300 € par agent en contact avec le public, environnement et petite enfance.

Les agents concernés à Trémons sont :

- La secrétaire, la bibliothécaire, la cantinière

Madame le Maire, présente l'activité et la présence des 3 agents pendant la période Covid-19.

- La bibliothécaire en autorisation d'absence pendant 3 semaines.
- La cantinière en autorisation d'absence pendant 2 semaines
- La secrétaire présente à la mairie. La mairie était fermée, un accueil sur rendez-vous était assuré

Madame le Maire précise que la prise de congés de 5 jours n'a pas été déduite du compteur congés payés des agents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 11 voix CONTRE, n'a pas accordé de prime aux agents.

2 - AVANCEE DES ATELIERS NUMERIQUES ET AMBROISIE

ATELIERS NUMERIQUES, Anna-Maria Quintard rappelle qu'une formation gratuite « ateliers numériques seniors » est proposé aux habitants de Trémons. Cette formation comprend :

- un cycle de 6 ateliers 2 heures par semaine par groupe de 8 personnes

Elle précise qu'un courrier détaillant ces ateliers et les modalités d'inscription a été, soit :

- mis dans les boites aux lettres des habitants ne pouvant être contactés par messagerie électronique.
- envoyé par messagerie électronique pour les habitants possédant une adresse mail

Ce dossier est suivi par la commission affaires sociales/solidarité, un point des inscriptions est fait régulièrement.

AMBROISIE, Des retours ont été faits à la mairie quant à l'augmentation de l'ambrosie dans certaines zones du village.

Jacques Buchoul expose le travail réalisé à ce jour :

- un état de lieux préliminaire et les zones à forte densité répertoriées
- un contact est pris avec la chargée de mission environnement – dossier suivi par ARS

Il rappelle également que ces dossiers sont suivis et seront traités avec les agriculteurs par/ou ARS/ Chambre agriculture et en aucun cas la municipalité a autorité pour obliger la destruction de l'ambrosie

- Une application est mise à notre disposition pour répertorier les zones

Une visite supplémentaire est prévue pour finaliser la globalité du village.

3 - POINT SUR LES INTERVENTIONS DES ELUS DEPUIS LA SEANCE DU 24 JUIN 2020 Y COMPRIS L'INSTALLATION DES DIFFERENTS SYNDICATS ET REUNIONS COMMUNAUTAIRES.

Conseils Communautaires de Fumel Vallée du Lot,

Madame le Maire, présente à la séance du 21 juillet 2020, nous invite à prendre connaissance du compte rendu du conseil communautaire, disponible sur internet « Conseil communautaire Fumel Vallée du Lot »

Elle précise que le Conseil Communautaire décide de reconduire pour Fumel Vallée du Lot, la pression fiscale ci-dessous :

- Foncier Bâti 2,29 % Foncier Non Bâti 9,35 % Cotisation Forfaitaire des Entreprises 24,78 %

- Que le taux de la taxe habitation a été gelé la valeur de 2019 soit un taux de 9,06 %

- Taxes ordures ménagères : 10,90 %

Et présente :

Les grandes lignes du budget primitif 2020 :

- Section de fonctionnement : 14 318 858 €

- Section d'investissement : 5 138 135 €

Les grands travaux en cours :

- Actualisation du programme Maison de santé à Fumel : 1 958 333 € dont 1 208 333 € autofinancés

- Sentier de Bonaguil : 1 377 953 € dont 855 857 € autofinancés.

4 RETOUR SUR ANALYSE FINANCIERE DES SERVICES FISCAUX SUR LES TROIS DERNIERES ANNEES

Madame le Maire, précise après l'analyse faite par les services fiscaux que :

- depuis 2009 pas d'augmentation d'impôts

- les taux communaux 2019 ont été reconduits en 2020

Taxe d'habitation : 8.92% - Taxe Foncier Bâti : 10.10 % - Taxe Foncier Non Bâti :

57.06 %

- Les charges de fonctionnement sont basses avec :

382 €/habitant pour Trémons

511 €/habitant pour le département, pour les communes de même

importance.

- idem pour les recettes de fonctionnement

449 €/habitant pour Trémons

599 €/habitant pour le département, pour les communes de même

importance.

-Que notre capacité d'autofinancement est passée de :

21 869 € en 2016 à 8 300 € en 2019

Cela sous-entend que des gros travaux ne sont pas envisageables

5 – QUESTIONS DIVERSES

Jacques Buchoul et Gérard Deville signalent qu'une tournée concernant les travaux de voirie pour cette année a été réalisée avec le SERVICE DE VOIRIE de la CCFVL. Du goudronnage, du curage de fossés, des remplacements de panneaux et des travaux d'ouvrage d'art auront lieu d'ici la fin de l'année.

Travaux 2021 :

Aménagement du village, Madame le Maire propose une réunion spécifique dédiée à la réflexion pour le projet urbanisme 2021 « embellissement et aménagement du village »

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close. Les délibérations prises ce jour, portent les numéros 017/2020 à 020/2020

VU et Approuvé le compte-rendu de la séance du 26 août 2020 par les conseillers municipaux présents ci-dessous nommés :

Mme POUCHOU Marie-Thérèse

Mme QUINTARD Anna-Maria

M. DEVILLE Gérard

M. BUCHOUL Jacques

M. BALDET Jean-Marc

Mme REGOURD Vanessa

M. CALLIGARO Vanni

M. FONTAINE Thierry

Mme DUFOUR Anne-Sophie *excusée, a donné un pouvoir à Thierry FONTAINE*

Mme MAXANT Christine

M. GRAGLIA Philippe